

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1, 3 et 4. Ces renseignements sont déposés à la Chambre tous les ans, conformément aux Statuts révisés 1966-1967, chap. 44, art. 53, et paraissent dans les Comptes publics, comme Appendice 1 aux dépenses du ministère de la Défense nationale.

2. L'article 21 du Règlement sur la pension de retraite des Forces canadiennes a été modifié par CT 692055-1 du 25 septembre 1969. Les taux réels d'intérêt pour les quatre trimestres postérieurs à cette date ont été les suivants: Trimestre terminé en septembre 1969, 1.2416 p. 100; décembre 1969, 1.2575 p. 100; mars 1970, 1.2868 p. 100; juin 1970, 1.3174 p. 100.

LES ENTREPRISES DE RELATIONS PUBLIQUES ET LES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT

Question n° 81—M. Orlikow:

1. Quelles entreprises de relations publiques ou organismes de recherche économique ou sociale ont a) reçu des commandes de ministères, organismes du gouvernement ou sociétés de la Couronne, b) été engagés ou ont signé un contrat pour produire des livrets, brochures, études économiques, etc., en vue de faire connaître ou expliquer les politiques du gouvernement au public?

2. Quel ministère ou organisme du gouvernement a retenu leurs services?

3. De quel travail précis ont-ils été chargés?

4. Combien ont-ils touché?

5. Les entreprises en question ont-elles été choisies par voie de soumissions et, sinon, par quel autre moyen?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir le document déposé auprès du greffier de la Chambre, le 22 juin 1970, en réponse à la question n° 1427.

LA MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question n° 84—M. Forrestall:

Le gouvernement étudiera-t-il la possibilité de modifier l'article de la Loi de l'impôt sur le revenu qui prévoit des déductions des dépenses d'équipement dans le cas d'automobiles utilisées en cours d'emploi pour y inclure les avions?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): C'est une question de politique gouvernementale. Si le gouvernement décide de proposer une modification à la loi de l'impôt sur le revenu pour effectuer le changement proposé, il l'annoncera au moment approprié.

LA CONSTRUCTION DE DESTROYERS MODÈLE DDH

Question n° 123—M. Forrestall:

1. Quelle était l'estimation initiale du coût de l'ensemble des éléments du programme actuel de construction de destroyers de la classe DDH?

2. Quelle est l'estimation actuelle du coût de l'ensemble des éléments et des essais en mer?

3. Le programme de construction se déroule-t-il selon les prévisions et, dans la négative, quelle est la nature du retard?

4. A-t-on retranché des éléments importants du programme de façon à respecter l'estimation initiale du coût?

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. Voir hansard du 28 avril 1969, page 8035.

2. On est à examiner le programme, y compris les frais.

3. Non, il y a un retard d'environ un an. Tant que l'examen ne sera pas terminé, il est impossible de préciser davantage.

4. Voir 2 ci-dessus.

DÉFENSE NATIONALE—LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS

Question n° 125—M. Forrestall:

1. A-t-on demandé au ministère de la Défense nationale de préparer des plans pour les cas imprévus en ce qui a trait à la réduction des Forces armées canadiennes à un nombre inférieur à 60,000 membres?

2. Le gouvernement envisage-t-il une autre réduction graduelle de l'effectif des Forces armées canadiennes en plus de celle qui a déjà été annoncée officiellement et, dans l'affirmative, dans quels secteurs doit s'effectuer la réduction?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. Non, les plans actuels prévoient que l'effectif de la Force régulière sera réduit à environ 82,000 membres d'ici le 1^{er} avril 1973.

2. Non.

LES EFFECTIFS DES FORCES NAVALES

Question n° 130—M. Forrestall:

1. Au cours des neuf mois finissant le 30 septembre 1970, combien d'officiers ou hommes du Commandement maritime, a) ont été démobilisés, b) ont été mutés à d'autres Commandements, y compris le Quartier général?

2. Quel était l'effectif du Commandement maritime au 1^{er} janvier et au 30 septembre 1970?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. a) 138 officiers et 1,327 hommes ont été licenciés par voie normale, c'est-à-dire, âge de la retraite, raisons médicales, libérations volontaires, etc. b) La tenue des archives ne nous permettrait pas d'obtenir ce renseignement à brève échéance sans occasionner des recherches coûteuses dans les dossiers individuels.

| | |
|---------------------------------|-------------------|
| 2. 1 ^{er} janvier 1970 | 30 septembre 1970 |
| Officiers 2,011 | 2,172 |
| Hommes 13,120 | 13,486 |

LES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 133—M. Forrestall:

1. Pendant la période du 23 avril 1968 au 25 juillet 1969, combien de femmes le gouvernement a-t-il nommées à un poste, ou employées de quelque autre façon, suivant des dispositions autres que celles des articles 8 et 9 de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, à des conditions de rémunération équivalant à un salaire annuel de \$10,000 ou plus?

2. Qui sont-elles?

3. Qui les a employées et quelle était la classification de leur poste?

4. Combien d'hommes ont été nommés ou employés de quelque autre façon dans les mêmes conditions pendant la même période?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir le document déposé auprès du